

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** LUCITE® 113 ContactFiller**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction**Utilisations déconseillées**

Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Dörken Coatings GmbH & Co. KG

Wetterstr. 58

58313 Herdecke

Germany

www.doerkencoatings.de

Phone: +49 2330 63 243

Fax: +49 2330 63 100 243

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Emergency CONTACT (24-Hour-Number):

GBK GmbH +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**2.2 Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Résultats des évaluations PBT et vPvB**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥10-≤25%
Numéro CE: 927-632-8 Reg.nr.: 01-2119457736-27-xxxx	Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	1-10%
Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	<5%
CAS: 77-99-6 EINECS: 201-074-9 Reg.nr.: 01-2119486799-10-xxxx	propylidynetriméthanol Repr. 2, H361fd	<0,25%

Indications complémentaires:

Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:**

Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux:

Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.

Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).

Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 4)

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.

Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,35 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 minutes

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Pour se protéger contre des lunettes de protection.

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales**

État physique

Liquide

Couleur:

Blanc

Odeur:

Faible en hydrocarbures aliphatiques

Seuil olfactif:

Non applicable aux mélanges.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 5)

Point de fusion / Point de congélation :	Sans importance pour la sécurité.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	186-214 °C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,4 Vol % (Hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Supérieure:	7 Vol % (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Point d'éclair	67 °C
Température d'auto-inflammation	>200 °C (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Température de décomposition:	Pour les mélanges non applicable.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
Viscosité:	> 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm) > 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm) > 20,5 mm²/s (40°C)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible
les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pour les mélanges non applicable.
Pression de vapeur à 20 °C:	0,5 hPa (Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,55-1,61 g/cm³
Densité de vapeur:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique**Substances et mélanges explosibles** néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 6)

Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**10.2 Stabilité chimique** Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.**10.5 Matières incompatibles:** oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 7)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications générales:

L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Indications toxicologiques complémentaires:**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Pas de données/informations sur la préparation disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité****Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

OECD 301F Manometric Respirometry Test	80 % (28d) facilement biodégradable
--	--

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 8)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Biodégradation

80 % (28d)

facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

Coefficient de partage log Pow | 5-6,7 (n-octanol/eau)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumuable (vPvB).

PBT: Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

Catalogue européen des déchets

08 01 11*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification****DOT**

NA1993

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**DOT**

COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S

ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 9)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**DOT**

Classe	Comb liq
Label	-
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant

14.4 Groupe d'emballage

DOT	III
ADR, IMDG, IATA	néant

14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
--	-----------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
---	-----------------

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
--	-----------------

Indications complémentaires de transport:

DOT	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L

"Règlement type" de l'ONU:	néant
-----------------------------------	-------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: LUCITE® 113 ContactFiller

(suite de la page 10)

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 toluène

3

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 toluène

3

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 2004/42

Valeur limite COV selon directive 2004/42/CE pour la catégorie d (PS) et teneur maximum en COV voir couvercle.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est tenu de s'informer de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.

Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 528/2012**Indications complémentaires:** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.**Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Date de la version précédente: 06.02.2025**Numéro de la version précédente:** 02-05**Acronymes et abréviations:**

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Révision: 15.10.2025

Numéro de version 03-00 (remplace la version 02-05)

Nom du produit: **LUCITE® 113 ContactFiller**

Sources

- Réglementation 1907/2006/CE (REACH)
- Réglementation 1272/2008/CE (CLP)

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 11)

FR